

REGLEMENT



1/L'épreuve:

Le Corsica Run X'trem organise le dimanche 02 MAI 2021 le XXème Trail Napoléon. Cette épreuve propose aux coureurs 3 distances en terrain varié: un parcours de 11 KM (D+400) ,un de 23.5 km (D+1200) ,un de 43,2KM(D+1700).

Le départ et l'arrivée se feront Place du Casone à AJACCIO :

- à 7h30 pour le 43,2 KM (impérial trail)
- à 9H00 pour le 23.5KM (Trail Classique)
- à 9h25 pour le 11KM(Trail des Aiglons)

Barrières Horaires : Imperial Trail Les limites horaires au passage de la Parata (23,3 km) ainsi qu'au ravitaillement du centre scientifique (29,5 km) pour le parcours de 43,2 km sont :

- 3h45 de course (soit 11h15).(Ce pointage s'effectue après avoir effectué le tour de la presqu'île.) pour le passage à la Parata.
- et 5h10 de course (soit 12h40) pour le retour au ravitaillement du centre scientifique

Ayant renoncé à l'utilisation de peinture, un balisage et une signalétique amovible écoresponsable sont présents sur le parcours.

REGLEMENT

Le nombre de participants est limité à :

- 300 pour l' Imperial Trail
- 450 pour le Trail Classique
- 450 pour le Trail des Aiglons

En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, l'organisateur se réserve le droit de réduire ce nombre de participants afin de pouvoir répondre aux exigences liées à la situation.

Ainsi , le nombre d'inscriptions sera limité dans un 1^{er} temps à

- 250 pour l' Imperial Trail
- 250 pour le Trail Classique

D'autre part les inscriptions pour le Trail des Aiglons ne seront pas ouvertes avant le 1^{er} mars 2021 afin d'être certains d'être en conformité avec les exigences règlementaires en terme d'accueil du public.

2/Conditions d'inscription:

Pour pouvoir participer à une course du TRAIL NAPOLEON, vous devez impérativement fournir au moment du retrait du dossard:

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Ou une des licences ci-dessous
 - o la licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA.
 - o une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

EXEMPLES SI VOUS ETES LICENCIÉ:

- Si vous êtes licencié FFA: vous présentez votre licence ou sa copie au moment du retrait du dossard.
- Si vous êtes licencié UFOLEP: votre licence sera acceptée uniquement si il apparaît au dos «athlétisme en compétition» ou «course à pied en compétition» .
- Si vous êtes licencié FFCO ou FFTRI ou FFPM :vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition
- Si vous êtes licencié football, natation, rugby, volley, cyclisme, judo ou tout autre sport : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition .

Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards.

REGLEMENT

L'année de naissance pour l'IMPERIAL TRAIL (43,2km) doit être de 2001 ou avant , de 2003 ou avant pour le TRAIL NAPOLEON CLASSIQUE(23.5KM) et de 2005 pour le TRAIL DES AIGLONS(11KM).

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire.

Le montant de l'inscription est fixé à :

Frais d'inscription*

	Jusqu'au 31/12/2020	Du 01/01 au 30/04/2021
TRAIL IMPERIAL	40 €	45 €
TRAIL NAPOLEON CLASSIC	30 €	35 €
TRAIL DES AIGLONS	20 €	25 €

* hors frais internet

Une garantie annulation sera proposée aux participants en raison de la situation sanitaire.

Cette garantie ne pourra concerner les personnes inscrits avant le 01/12/2020.

Le chèque est à l'ordre de Corsica Run Xtrem. La clôture des inscriptions aura lieu dès que le quota de participants à chaque épreuve sera atteint ou le mercredi 28 avril 2021 à 23h59.

L'inscription n'est ni remboursable ni échangeable.

Attention aucune inscription le jour de la course!

Le retrait des dossards se fera le samedi 1^{er} mai 2021 Place du Casone à Ajaccio.

L'inscription au Trail Napoléon implique l'acceptation du règlement dont il est obligatoire de prendre connaissance.

3/Equipement :

il est OBLIGATOIRE de partir avec un minimum de

- 50 cl d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (Bidon rigide ou souple ,camel back etc...) pour le Trail Napoléon Classique et le trail des aiglons.

- 100 cl d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (Bidon rigide ou souple ,camel back etc...)) pour l'Imperial Trail.

De plus, dans un souci de diminuer l'impact écologique de l'épreuve, nous nous orientons vers la suppression des verres plastiques non réutilisables sur les ravitaillements et nous vous conseillons d'avoir le nécessaire obligatoire cité précédemment. Pour l'IMPERIAL TRAIL, une barre énergétique ou équivalente est également nécessaire.

-Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans son intégralité et en permanence. Toute personne en infraction avec ce point du règlement sera mise hors course.

REGLEMENT

Les bâtons ne sont pas autorisés pour le trail des Aiglons.

4) CHARTE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur du Trail Napoléon je m'engage à :

a/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

b/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires : > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée > Ne pas cracher au sol > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique > Respecter et laisser les lieux publics propres > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

c/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

d/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

e/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

f/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

g/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

h/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

i/ Télécharger et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

j/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

REGLEMENT

5/Ravitaillement: (organisés en fonction des prescriptions liées à la situation sanitaire)

- pour l'IMPERIAL TRAIL (43,2 KM) les ravitaillements sont prévus aux endroits suivants:
 - o KM 7,5, situé sur la piste du Salario
 - o KM 15,5, situé à Canareccia
 - o KM 22,5, situé à La Parata(eau)
 - o KM 29.5, situé au Centre Scientifique
 - o KM 39 situé sur la piste du Salario

- pour le trail Napoléon Classique : 2 ravitaillements sont disponibles
 - o KM 10, situé au Centre Scientifique
 - o KM 19.8, situé sur la piste du Salario

- pour le trail des AIGLONS, aucun ravitaillement n'est prévu

Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé en dehors des zones de ravitaillement de l'organisation. A ces postes respectez l'environnement. Une vigilance particulière est souhaitable à l'approche du grand site de LA PARATA où il sera demandé aux coureurs de ne jeter les bouteilles ou gels énergétiques qu'au niveau des signaleurs.

6/ Contrôle :

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation. Sur les parcours, vous pourrez rencontrer plusieurs postes de signaleurs (bénévoles: merci à eux) qui assureront la régularité de l'épreuve et votre sécurité. Des pointages seront effectués :

- pour l'IMPERIAL TRAIL aux postes:
 - km 23.3 (presqu'île Parata) (1ère barrière horaire)
 - km 29.5, (centre scientifique) (2ème barrière horaire)
 - km 34(ruine) ☒ km 39 (haut du chemin des chasseurs)

Ces points de contrôle peuvent être sujets à modification en cas de changement d'itinéraire

- Pour le Trail Napoléon Classique (23.5km)
 - o Km 9.5 à Vignola
 - o Km 15 (ruines)
 - o Km 19.6 (Haut chemin des chasseurs)

Ces points de contrôle peuvent être sujets à modification en cas de changement d'itinéraire

De plus ,2 pointages "volants"(1 entre Vignola et la Parata et 1 aléatoire sur le tracé du TN CLASSIQUE) sont aussi effectués.

REGLEMENT

7/Assistance médicale et sécurité :

Des médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pompiers, podologues, secouristes, ambulanciers seront répartis sur 8 Postes de secours pendant toute la durée de l'épreuve. Tous les postes sont reliés par radio au PC COURSE ainsi que les signaleurs. Un véhicule de la Protection Civile sur site sera prêt à intervenir à tout moment. L'équipe médicale est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée. Le témoin d'un accident doit prévenir le premier organisateur rencontré qui transmettra au responsable de course qui après localisation précise du blessé organisera les secours en accord avec le responsable des secours (médecin) en fonction de la description des blessures ou malaise et de l'âge du participant.

8/ Assurance :

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

9/Logistique:

Des douches sont prévues à l'arrivée. Un ravitaillement attendra les concurrents à l'arrivée sous réserve des préconisations liées à la situation sanitaire.

10/ Classement et dotation :

Les 3 premiers hommes, ainsi que les 3 premières femmes du classement scratch seront récompensés par des trophées ou des lots de qualité. Les 3 premiers de chaque catégorie, selon l'ancienne classification, seront également récompensés par des lots, sous réserve de la possibilité d'organiser une remise des prix en fonction du protocole sanitaire en vigueur.

11/Médias:

La couverture médiatique est assurée par la télévision, la radio, la presse locale, nationale et la presse spécialisée. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image. Il est également rappelé que l'usage des drones est soumis à déclaration préfectorale et doit respecter la réglementation en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite à l'usage d'un de ces appareils.

REGLEMENT

12/ Dossier inscription TRAIL :

Le dossier d'inscription doit être envoyé complet au plus tard le jeudi 22 avril 2021. Celui-ci comprendra :

La fiche d'inscription renseignée, datée et signée.

Le certificat médical pour les non-licenciés ou photocopie de la licence.

Le chèque est à mettre à l'ordre de Corsica Run Xtrem. Adresse d'envoi:

CORSICA RUN X TREM

BP139

20177 AJACCIO CEDEX

Une inscription sur internet est possible via www.krono.corsica et une garantie annulation sera proposée aux nouveaux inscrits

13/ Pénalités :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent: -Non port du matériel obligatoire ou du dossard. -Aide extérieure de toute nature. -Non-respect du parcours et des postes de contrôle. -Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...) -Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent. -Avis du service médical.

14/ modifications

A tout moment, l'organisation du Trail Napoléon se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires et/ou les barrières horaires des épreuves inscrites dans le programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs. Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs.

15/Challenge Altestrade

Cofondateur d'ALTE STRADE en 2001, le TRAIL NAPOLEON est fier de participer à cette démarche collective de mise en valeur du territoire insulaire au travers de la pratique du trail.

16/NATURA 2000

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement. Le parcours de l'Imperial trail traverse une zone NATURA 2000 entre le 16ème et le 26ème Km. Il y sera strictement interdit de quitter le sentier naturel et habituel. Aucun jet sauvage de débris ne pourra être toléré sous peine de mise hors-course. Le public désirant suivre les concurrents sur cette zone

REGLEMENT

est convié à se garer à Canareccia ou au parking "grand site" de la Parata. Les spectateurs devront respecter les mêmes consignes que les concurrents.